



MAIRIE DE TRÉVRON

DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE du 11/09/2026**

Commune de Trévron

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le onze septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire Mr FRERE François

Date de convocation : le 07/09/2026 avec PJ

Absent(s) excusé(s): SILARD C, SERINET G, MICHONNET JL, LEDANOIS P

Absent: VOIR LISTE TABLEAU DE PRESENCE

Secrétaire de séance (élu) : Bruno SERINET

Heure : 18h05

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

Procuration 4

Délibération 2026-37

Objet : Pose d'une prise de courant sur le mât d'éclairage public B078 – Rue de la Croix Hubert

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'intervention de l'entreprise C.I.T.E.O.S. DINAN, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de la commune, il a été constaté l'état vétuste du réseau d'éclairage public situé Rue de la Croix Hubert.

Dans ce cadre, une étude a été réalisée concernant la pose d'une prise de courant sur le mât d'éclairage public B078, conformément au descriptif et au plan transmis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor (SDE22).

Le coût total de l'opération est estimé à 207,36 € TTC, comprenant le coût des travaux ainsi que 8 % de frais d'étude et de suivi.

Conformément au règlement financier du SDE22, la commune est qualifiée R100, relevant du caractère rural au sens du réseau électrique et contribuant au SDE22 à hauteur de 100 % de l'ACCISE de son territoire.

En conséquence, la participation financière prévisionnelle de la commune pour



cette opération s'élève à :
124,80 €.

Le montant définitif de la participation de la commune sera arrêté en fonction du montant réel des travaux réalisés.

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203806-20260918-202637-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la réalisation de l'opération relative à la pose d'une prise de courant sur le mât d'éclairage public B078, situé Rue de la Croix Hubert ;
- APPROUVE le montant prévisionnel de l'opération, estimé à 207,36 € TTC ;
- APPROUVE la participation financière prévisionnelle de la commune d'un montant de 124,80 € ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal ;
- PRÉCISE que le montant définitif de la participation communale sera déterminé en fonction du montant réel des travaux.

POUR	15	ABSTENTION		CONTRE		NE PREND PAS PART	
------	----	------------	--	--------	--	-------------------	--

LE SECRETAIRE

BRUNO SERINET

LE MAIRE

le 16 09 2026

François FRERE

